

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — En Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 3 MARS.

On écrit de Berlin, le 26 février :
On attend ici de La Haye MM. Scherff et Rochhinsen, envoyés ici l'année passée pour conclure un traité de navigation ; ils sont chargés par la cour de La Haye de négocier avec notre gouvernement un traité de commerce général.
Il ex ste un bruit qui prend beaucoup d'accroissement, que tout le monde accueille avec joie et qui comme tel mérite bien que j'en fasse mention quoique je ne puisse garantir ce qu'il peut avoir de vrai. On prétend que l'archevêque de Breslau a lui-même conseillé au roi d'agir avec moins de ménagement avec la cour de Rome et de s'en séparer totalement si cela était nécessaire. Je doute, à la vérité, que l'archevêque de Breslau soit l'auteur de ce conseil ; cependant on dit qu'il s'agit en haut lieu d'une séparation absolue de l'église catholique allemande, et que l'archevêque de Breslau, homme de grandes lumières, serait tout disposé en faveur de cette mesure. Il est très-naturel qu'après cela on le désigne comme devant être le patriarche ou le primat de la nouvelle église. Cette séparation ne laisse pas que d'être une grave question, et on doute que notre roi, vu sa haute prudence, veuille y prendre une part active.

(Gazette de Leipsick.)

— On écrit de Rome, le 17 février :
L'affaire de Cologne ne paraît point faire de progrès ; le st.-Père persiste dans les sentiments qu'il a exprimés dans son allocution. M. de Bunsen n'a encore rien obtenu, et il en reste toujours au point d'où il est parti, c'est-à-dire qu'il n'a pu encore parvenir à obtenir audience du souverain pontife et qu'il n'y a pas apparence qu'il en obtienne. Sans peu on publiera la réponse à la note de M. Bunsen.
On dit que cette note contient entr'autres des éclaircissements sur le plan du gouvernement et sur celui des personnes qui ont amené la chute de l'archevêque.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 5 MARS.

On s'attend à Londres à un changement ministériel ; les bruits défavorables répandus dans la cité sur la situation du cabinet, ont trouvé assez de crédit pour faire baisser les consolidés. Le sort du ministère whig paraît devoir dépendre du vote que la chambre des communes émettra dans la séance de demain sur la motion de censure, de sir William Molesworth. Une réunion de membres whigs de la chambre des communes a eu lieu aujourd'hui au département des affaires étrangères pour délibérer sur la marche à suivre dans cette circonstance.

— Le vaisseau l'Actéon est arrivé à Portsmouth avec des nouvelles de Bahia, en date du 16 janvier. Un vaisseau de guerre anglais était sur la rade de Bahia pour protéger les propriétés et les personnes des négocians anglais. Les insurgés étaient toujours maîtres de la ville et des ports, mais ils sont étroitement bloqués par des vaisseaux brésiliens et ils n'avaient plus que pour dix jours de vivres. Le chef des insurgés avait déclaré que plutôt que de se soumettre il armerait la population noire, et Dieu sait quelles conséquences aurait une pareille mesure. Le commerce était dans une stagnation complète.

FRANCE. — PARIS, LE 6 MARS.

La grossesse de la duchesse d'Orléans est un fait désormais avéré, et qui sera, dit-on, annoncé prochainement d'une manière officielle.

— Un journal légitimiste prétend que M. de Talleyrand avait envoyé à l'archevêque de Paris une copie du discours

FEUILLETON.

UNE VENGEANCE ESPAGNOLE.

SOUVENIRS DE LA GUERRE D'ESPAGNE (1809).

Oh ! c'est qu'elle était belle, Marietta ! belle comme l'est une espagnole à seize ans, avec de grands yeux noirs qui jettent du feu, avec de longues tresses de cheveux qui tombent sur des rondes et blanches épaules, avec une taille si élégante et si flexible qu'on craint de l'enlacer d'un bras amoureux ! Et puis il y avait dans sa figure un parfum si délicat de coquette, de malice et de cette douce fierté qu'on ne trouve que chez les filles d'Espagne ; il y avait dans sa démarche quelque chose de si gracieux, de si aérien, que si vous l'aviez vue, comme moi, gravir d'un pied léger les rochers qui couronnaient sa cabane, ou bien si vos yeux avaient rencontré ses yeux pleins de feu, si elle vous avait regardé de ce regard qui tue le sommeil, vous vous seriez souvenu longtemps de Marietta avec ses grands yeux noirs, ses longues tresses de cheveux, sa taille si élégante, de Marietta, la fille de Philippe le pêcheur ; et si par hasard il vous était arrivé de la surprendre à rêver, si vous aviez vu cette teinte vague de mélancolie épandue sur tous ses traits, oh ! alors c'était à en perdre la tête ! mais reprenons de plus loin.

Marietta avait juré d'être à Pietro, le chasseur ; Pietro jeune espagnol, avait le dédain aux lèvres et la main sur le poignard. Pietro était digne

qu'il a prononcé devant l'Académie des sciences morales et politiques.

— La chambre a continué et terminé la discussion de la proposition relative au défrichement des bois. La question était devenue purement scientifique ; il s'agissait de savoir si le déboisement pouvait produire dans les plaines les mêmes phénomènes météorologiques que sur les montagnes. Elle n'a pas voulu résoudre par une loi une question météorologique déclarée insoluble par les représentants de l'Académie des sciences (MM. Arago et Gay-Lussac). La proposition de M. Anisson-Duperron a été ajournée.

— La commission de la pension Darnémont a persisté dans son premier avis, et elle propose de rejeter la clause de réversibilité surajoutée par la chambre des pairs. (Comm.)

— La commission chargée de l'examen du projet de loi sur les sociétés en commandite et anonymes, s'est réunie aujourd'hui et a nommé pour son président M. Nicod, et pour secrétaire M. Legentil.

— Nous apprenons que, ce matin, le nommé Valentin a été confronté avec Hubert par devant le juge d'instruction. On dit qu'ils faisaient partie, il y a six ans, de la même société républicaine, et que la conspiration remontait à cette époque.

On a arrêté ce matin et conduit à la Conciergerie, un étudiant en médecine compromis dans la même affaire.

— La Gazette de France annonce qu'une visite domiciliaire a été faite au bar-au de la Mode, d'après un réquisitoire de M. Zangiacomi, ordonnant des perquisitions, par suite de la publication qualifiée d'attentat à la sûreté de l'état.

— Abdel-Kader a envoyé à Paris un de ses principaux agens nommé Montoud Ben el Horach, avec des précautions pour le roi des Français, et une mission diplomatique. Il paraît que le bey déchu de Constantine a envoyé également un négociateur à la cour des Tuileries où il est attendu sous peu de jours. C'est le fameux Ben Aïssa, sous lieutenant en chef qui, en 1832, enleva toute la population de Bone et la chassa devant lui vers Constantine. Il est accompagné de son fils, âgé de 18 à 21 ans. Voici, dit-on, les propositions qu'il serait chargé de soumettre au gouvernement français de la part d'Achmet bey. Ce chef rentrerait dans Constantine et reconnaîtrait la souveraineté de la France à laquelle il paierait un tribut stipulé à Paris. La France serait libre d'ériger dans les murs de Constantine une forteresse ayant garnison française soldée par Achmet. Le bey rétabli percevrait les impôts qu'il levait précédemment sur les diverses tribus de ses dépendances.

Il est probable du reste que le ministère français ne prendra aucun parti à l'égard de Constantine jusqu'au moment où la question de nos colonies d'Afrique aura été décidée par les chambres.

On publie entr'autres les fragmens suivans d'un article que M. Guizot va donner dans la Revue française, recueil qui paraît en France :

« C'est l'esprit du temps de déplorer la condition du grand nombre, du peuple, comme on l'appelle. On étale ce qu'il souffre, ce qu'il lui manque. On raconte sa vie si chargée et si monotone, si rude et si précaire, tant de fatigues pour si peu d'effort, tant de risque et d'enqui, un travail si lourd, un repos si vide, un avenir si incertain !

« On dit vrai. La condition du grand nombre ici bas n'est point facile, ni riante, ni sûre.

« Cela est douloureux, très douloureux à voir, très douloureux à penser. Et il faut y penser, y penser beaucoup. A l'oublier, il y a tort grave et grave péril.

de son amour ; il avait soutenu sa vieille mère, il aidait souvent Philippe, déjà vieux, à jeter ses filets ou à conduire sa barque ; et puis Pietro était le plus noble chasseur de l'Aragon, nul n'aurait gravi avec autant d'audace et d'adresse les rochers les plus escarpés, nul n'aurait dansé le bolero avec autant de grâce ; mais aussi nul n'aurait supporté plus impatiemment une injure ; il lui fallait du sang, du sang pour laver un affront ! Aussi à dix lieues à la ronde on nous eût parlé de Pietro le chasseur.

Marietta avait seize ans alors, Pietro en avait vingt deux, et le vieux pêcheur commençait à lancer ses filets d'une main moins assurée ; il se prenait souvent à ne plus pouvoir diriger sa barque. « Mon fils, dit-il, un jour à Pietro, Marietta est à toi, elle est ton épouse ! tu la rendras heureuse, n'est ce pas Pietro ? » Et tandis qu'une grosse larme roulait sur les joues halées du vieux Philippe, la main de Pietro étreignait sa main, et nos deux jeunes gens échangeaient un regard qui peignait tout leur bonheur.

« A huit jours les fiançailles ! » ajouta Philippe, qui avait repris sa gaieté. « A huit jours ! » répétèrent nos deux amans, comme s'ils avaient voulu dire qu'il y avait déjà longtemps qu'ils l'attendaient ce jour de fiançailles ; car huit jours, voyez vous, c'est bien long lorsqu'on attend !

Enfin, la veille de ce jour arriva : « A demain, » dit Marietta en souriant. « A demain ! » répéta Pietro, et un long baiser d'adieu vint fermer la bouche de Marietta.

« Plus ou moins, on y a toujours pensé. Que disaient autrefois ceux qui y pensaient le plus ?

« Ils recommandaient aux heureux la justice, la bonté, la charité, l'application à chercher à soulager les malheureux ; aux malheureux la bonne conduite, la modération des désirs, la soumission à l'ordre, la résignation et l'espérance.

« C'était là le langage de la religion. C'étaient les paroles, les conseils qu'elle adressait aux grands et aux petits, aux riches et aux pauvres, dans ses catéchismes pour les enfans, dans ses sermons pour les hommes, du haut de ses chaires, au fond de ses sanctuaires, auprès du lit des malades, à tous, en tous lieux, par tous les moyens.

« Aujourd'hui, en nous occupant beaucoup et bien justement, des souffrances et des fatigues matérielles qui tombent en partage à tant de créatures, nous oublions trop ces fatigues, ces souffrances morales qui sont notre partage à tous ; ces épreuves, ces trances de l'âme, ces mécomptes, ces ennuis, ces déchiremens, toutes ces douleurs enfin, cette infirmité universelle de la destinée humaine, d'autant plus poignante, que l'âme a plus de développement et la vie plus de loisir.

« Grands ou petits, riches ou pauvres, élite ou multitude, ayons pitié les uns des autres. Ayons pitié de tous. Tous, en avançant dans notre carrière, nous sommes « fatigués et pesamment chargés. » Nous méritons tous de la pitié.

« Nous en méritons aujourd'hui plus que jamais. Jamais, il est vrai, la condition humaine n'a été plus égale et meilleure. Mais les désirs de l'homme ont marché d'un bien autre pas que ses progrès. Jamais l'ambition n'a été plus impatiente et plus répandue. Jamais tant de cœurs n'ont été en proie à une telle soif de tous les biens, de tous les plaisirs. Plaisirs orgueilleux, plaisirs grossiers ; soif de bien être matériel et de vanité intellectuelle, goût d'activité et de mollesse, d'aventures et d'oïveté. Tout paraît possible, et enviable, et accessible à tous. Ce n'est pas que la passion soit forte, ni l'homme disposé à prendre beaucoup de peine pour la satisfaction de ses désirs. Il veut faiblement, mais il désire immensément. Et l'immensité de ses désirs le jette dans un malaise au sein duquel tout ce qu'il a déjà gagné est pour lui comme la goutte d'eau oubliée dès qu'elle est buë, et qui irrite la soif au lieu de l'éteindre. Le monde n'a jamais vu un tel conflit de velléités, de fantaisies, de prétentions, d'exigences, jamais entendu un tel bruit de voix s'élevant toutes ensemble pour réclamer, comme leur droit, ce qui leur manque et ce qui leur plaît.

« Et ce n'est pas vers Dieu que ces voix s'élèvent. L'ambition s'est en même temps répandue et abaissée. Quand les précepteurs du peuple étaient des précepteurs religieux, ils s'appliquaient à détacher de la terre sa pensée, à porter en haut ses désirs et ses espérances pour les contenir et les calmer ici bas. Ils savaient qu'ici bas, quoiqu'on fasse, il n'y a pas moyen de les satisfaire. Les docteurs populaires d'aujourd'hui pensent autrement et parlent au peuple un autre langage. En présence de cette condition difficile et de cette ambition ardente de l'homme, au même moment où ils étalent sous ses yeux toutes ses misères et fomentent dans son cœur tous ses désirs, ils lui disent que cette terre a de quoi le contenter ; que, s'il n'y vit pas heureux et à son gré, ce n'est ni à la nature des choses, ni à sa propre nature, mais aux vices de la société et à l'usurpation de ses pareils qu'il doit s'en prendre. Tous sont de ce monde pour le bonheur ; tous ont au bonheur le même droit ; le monde a du bonheur pour tous.

« Il y a dans de telles idées, dans de telles paroles, de quoi égarer, de quoi soulever toute l'humanité. Et il faut que l'action conservatrice de la Providence, que cette sagesse innée et spontanée, dont les hommes ne sauraient se

C'était alors en 1809 il y avait déjà près de deux ans que nous étions en Espagne, et Dieu sait ce qu'il nous en a coûté ! Saragosse, vous savez, cette ville aux mille citadelles qui embrassent la campagne comme les serres de mille vautours ; cette ville dont le siège occupa dans l'histoire un page tragée avec du sang, Saragosse venait d'être prise. La résistance des assiégés avait décimé nos rangs et exaspéré nos soldats (comme si la défense n'était pas une chose légitime et un sentiment inné chez les hommes) ! Aussi, n'était-ce que le feu dans le regard et la main sur le sabre, que nos soldats pouvaient regarder une figure d'Espagnol.

Les débris d'une compagnie de voltigeurs avaient été détachés dans le hameau où devaient se célébrer les fiançailles de Pietro et de Marietta.

Vous vous rappelez que nos deux amans avaient dit : « A demain. » Et Pietro en quittant sa fiancée, avait couru chez le signor Pedrillo, musicien du village, et qui était en même temps chirurgien et aubergiste. Aussi Pietro en entrant chez lui, trouva-t-il une vingtaine de ces voltigeurs qui se passaient à la ronde une énorme outre remplie d'excellent vin d'Espagne. Malgré ce passe-temps si agréable et si rare en campagne, nos soldats n'avaient rien de leur gaieté ordinaire, point de ces joyeux propos, de ces saillies, de ces chansons qui font oublier les fatigues de la journée, l'outre circulait toujours, mais au milieu du plus morne silence ; elle n'avait pas déridé le front soucieux de nos soldats !

dépouiller, soit bien puissante, pour qu'un tel langage sans cesse répété et partout entendu, ne prolonge pas le monde dans le chaos.

Non, il n'est pas vrai que cette terre ait de quoi suffire à l'ambition et au bonheur de ses habitans. Il n'est pas vrai que le malheur des événemens et le vice des institutions soient les seules causes, soient les causes dominantes de la condition triste et pesante de tant d'hommes. Que les institutions deviennent de jour en jour plus justes, plus soigneuses du bien de tous, c'est le droit de l'humanité. C'est l'honneur de notre temps de s'être attaché à cette pensée et d'en poursuivre l'accomplissement. Mais ne nous repaissons pas d'orgueil et d'illusion. Le désordre est en nous, et toute autre source ne fût elle tarie, il naîtrait de nous et de notre volonté. La souffrance, la souffrance inégalement répartie, est dans les lois providentielles de notre destinée. Réglez, comme vous l'entendrez, toutes les institutions; distribuez, comme il vous plaira, toutes les jouissances; ni votre sagesse, ni votre richesse ne combleront l'abîme. La liberté de l'homme est plus forte que les institutions de la société. L'âme de l'homme est plus grande que les biens du monde. Il y aura toujours en lui plus de désirs que la science sociale n'en peut régler ou satisfaire, plus de souffrances qu'elle n'en peut prévenir ou guérir.

La religion, la religion! c'est le cri de l'humanité en tous lieux, en tous temps, sauf quelques jours de crise terrible ou de décadence honteuse. La religion pour contenir ou combler l'ambition humaine! la religion pour nous soutenir ou nous apaiser dans nos douleurs, celles de notre condition ou celles de notre âme! Que la politique, la politique la plus juste, la plus forte, ne se flatte pas d'accomplir, sans la religion, une telle œuvre. Plus le mouvement social sera vif et étendu, moins la politique suffira à diriger l'humanité ébranlée. Il y faut une puissance plus haute que les puissances de la terre, des perspectives plus longues que celles de cette vie. Il y faut Dieu et l'éternité.

Il y faut aussi, entre la religion et la politique, de l'entente, de l'harmonie. Appelées à agir sur le même être, et en dernière analyse pour le même résultat, comment y travailler ensemble s'il n'existe entre elles un certain fonds commun de pensées, de sentimens, de desseins? S'il n'y avait là qu'incohérence et contradiction; si nos affaires, nos opinions, nos espérances du monde étaient complètement étrangères ou hostiles à nos affaires, à nos croyances, à nos espérances au delà du monde; si la religion de son côté ne faisait qu'improviser et combattre notre vie et notre société actuelles, leurs idées, leurs travaux, leurs institutions, leurs mœurs; bien loin de se servir et de s'entraider, la religion et la politique se nuiraient, s'entraveraient, s'affaibliraient réciproquement. Le monde se rirait de la piété. La piété s'indignerait du monde. Et ce qui doit être sur la terre une source d'ordre et de paix ne serait qu'une cause de plus d'anarchie et de guerre.

De nos jours, par le cours des événemens, par des fautes réciproques, ce mal est tombé sur nous. La religion et la société ont cessé de se comprendre et de marcher parallèlement. Les idées, les sentimens, les intérêts qui prévalent maintenant dans la vie temporelle, ont été, sont chaque jour condamnés, reprouvés au nom des idées, des sentimens, des intérêts de la vie éternelle. La religion prononce anathème sur le monde nouveau et s'en tient séparée; le monde est prêt d'accepter l'anathème et la séparation.

Mal immense, mal qui aggrave tous nos maux, qui enlève à l'ordre social et à la vie intime leur sécurité et leur dignité, leur repos et leur espérance.

Guérir ce mal, rapprocher l'esprit chrétien et l'esprit du siècle, l'ancienne religion et la société nouvelle, mettre un terme à leur hostilité, les ramener l'une et l'autre à se comprendre et à s'accepter réciproquement, telle est la pensée qui a inspiré l'Université catholique, et que ses auteurs poursuivent depuis trois ans avec la plus honorable persévérance.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de la frontière, en date du 2 mars, que deux expéditions royalistes vont partir pour la Castille; elles prendront, à ce qu'on croit, la direction suivie par le roi dans sa campagne de l'année dernière.

La Sentinelle des Pyrénées, l'un des organes du parti chrétien, confirme la nouvelle déjà répandue de la présence auprès de Charles V des ambassadeurs du Nord. Quant à une autre nouvelle de la même nature (1) si bruyamment propagée depuis quelques jours par les feuilles de la révolution, nous pouvons assurer qu'elle est entièrement dénuée de fondement.

(G. de France.)

(1) Il paraît qu'il est question ici de l'arrivée de M. de Bourmont.

Oh! c'est que l'entreprise n'avait pas été heureuse! Eux aussi ils avaient été au siège de Saragosse, et ils s'en souvenaient; car à peine s'ils avaient retrouvé un tiers de leur compagnie. Vous pensez bien que leur mémoire occupée à se retracer les noms des absents, ne pouvait plus avoir de souvenirs de chansons ou de gais propos; car la joie eût été une insulte au milieu de ce cercle silencieux.

Mais qu'importait à Pietro, Saragosse et ses centred, et les monceaux de cadavres? Que lui importait à lui, fiancé de Marietta, et le regret et le morne silence de nos soldats? Que lui importait tout cela à lui? Marietta ne lui avait-elle pas dit: « A demain »? Et demain lorsque le soleil sera couché derrière la montagne, ne sentira-t-il pas battre contre son cœur le cœur de sa fiancée? Ah! c'est que cela est si doux à penser!

« Ah, ah! bonjour, vieux Pedrillo! ça tu es des nôtres, car tu sais que c'est demain que j'épouse la jolie Marietta. »

Et le sourire sur les lèvres, et la joie de ses yeux contrastait si fort avec l'air attristé de nos soldats!

« Epouse le diable, si tu veux, signor Caballero, s'écria un de nos vieux grognards; mais nous n'avons que faire ici de toi, de ta Marietta comme tu l'appelles, et encore moins de tes airs de fête. »

« Viens-tu com' ter ici combien il en reste que vos balles espagnoles ont épargné à Saragosse? ajouta un second qui avait vu tomber son frère à ses côtés. »

— On forme au quartier général du prétendant un régiment de gardes du corps français, habillés de l'uniforme des anciens gardes du corps de Charles X, et portant la cocarde blanche. Nous en avons vu quelques-uns; ils affectent de se faire nommer les chevaliers de Henri V, et ils jouissent de la plus haute confiance près de don Carlos.

La Quotidienne publie l'article suivant :

« On nous annonce que Charles V a été reconnu roi d'Espagne par les cours de Vienne et de St. Pétersbourg. Les représentans de ces deux hautes puissances sont arrivés, le 17 février, à Azcoitia, et ont suivi le roi à Estella. La publication de cette reconnaissance, qui est d'un immense intérêt pour la cause royaliste, sera sans doute faite dans le Bulletin des provinces basques, gazette officielle de Charles V. Quoique la source de cette publication nous ait rarement induit en erreur, nous croyons devoir attendre qu'elle soit confirmée pour publier les noms des diplomates qui représentent au quartier royal les empereurs de Russie et d'Autriche. On nous assure que des agens diplomatiques de Sardaigne, de Naples et de Hollande ont aussi passé la frontière pour se rendre auprès du roi... »

Nous ne serons pas aussi discrets que la Quotidienne, voici les noms de quelques-uns de ces diplomates nomades, ce sont : le prince Lichnowski, les colonels Strauss et Koiserling; les comtes Rehden, Gohr, les barons de Waerst, de Gœbud, et quelques autres moins connus.

On mande d'Estella, dans la lettre que nous rapportons plus loin, le nom du futur envoyé du czar.

Quoi qu'il en soit des projets de don Carlos et de ses dignes alliés, nous pensons, comme le Morning Chronicle, que cette campagne peut être la dernière, car si don Carlos ne parvient pas à améliorer sa position les grandes puissances, l'Autriche du moins, se fatigueront de le soutenir et l'on s'efforcera de mettre un terme à la guerre en jetant de côté le prétendant.

L'empereur Nicolas, dit le Morning Chronicle, dans la prévision de cet événement, a fourni, assure-t-on, au prétendant tout l'argent qui peut lui être nécessaire pendant les six mois de la belle saison. La Russie a pris des engagements pour verser à Bayonne, par l'intermédiaire de la Hollande, 3 millions de francs par mois. Les premiers 3 millions ont été payés le 1er mars.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 7 MARS.

Comme on l'a dit S. M. s'est rendue hier, à 11 heures du matin, à l'école militaire, tous les élèves étaient en grande tenue. S. M. a visité l'école dans ses plus grands détails et a parlé à plusieurs élèves individuellement, elle s'est ensuite entretenue avec M. le colonel Chapellet, directeur, et lui a témoigné sa satisfaction pour les soins qu'il prend pour former d'aussi bons élèves. Plusieurs manœuvres ont été exécutées en présence de S. M. Il était 3 heures quand le Roi est retourné au palais.

— Il vient de se former une société en commandite pour fabriquer des briques à la mécanique au moyen de la pression. Le siège de la société est à Bruxelles, mais elle exploitera les principales localités de la Belgique. Les fondateurs sont : MM. J. Meulenbergh, P. Dam, Meucus-Brion, Emm. Claessens, Fr. Van der Elst.

— Le jeune Simonau est chargé du dessin du mausolée érigé à la mémoire du comte Fr. de Mérode. Ce mausolée qui fait infiniment d'honneur au talent de M. Geefs, présente l'inscription suivante :

Frederico comiti de Merode,
Inter liberatores Belgii propugnatori strenno,
Qui catholicae Fidei, Patriaeque, jura tuendo,
Percussus ad Berchem, Mechliniae piè occubuit
Anno Domini MDCCCXXX.

(A Frédéric comte de Mérode, l'un des plus courageux défenseurs parmi les libérateurs de la Belgique, qui, pour maintenir les libertés de la Religion et de la Patrie, blessé à Berchem, mourut pieusement à Malines l'an du Seigneur 1830.)

M. Corr, graveur en taille douce, à Anvers, est chargé de l'exécution de ce travail en ce qui le concerne. Il est beau frère de M. Geefs.

BULLETIN DE LA CHAMBRE

La chambre des représentans a terminé aujourd'hui la loi sur le jury qui a été définitivement adoptée par 72 voix contre 9.

Elle s'est ensuite occupée du projet relatif à la prorogation jusqu'au 1er janvier 1842 de la loi du 22 septembre 1835, concernant les étrangers. Cette loi a donné lieu à de nouvelles

— « Par l'âme de ta mère, tu choisis mal ton temps pour venir nous parler de chants et de danses, reprit le premier, à moins que tu ne veuilles entonner le chant des morts ou sauter la danse du sabbat. »

Et les yeux assombrés de notre vieux soldat, rencontrèrent au passage les yeux enflammés de Pietro; car je vous l'ai dit, nul ne supportait plus impatiemment une injure.

« Je ne sais signor Francèse, qui de nous deux a envie d'entonner le chant des morts ou de sauter la danse du sabbat, comme tu le dis. » Et la figure empourprée de Pietro, et ses yeux étincelans faisaient pressager une scène terrible. « Si tu as trouvé les balles de Saragosse trop dures à digérer, il fallait rester en France; nos carabines n'auraient pas porté jusque là! Crois-tu que les fils de l'Espagne n'ont ni bras ni cœur? Va, va, ce ne sont pas seulement nos balles qu'il faut craindre. »

Et déjà le sabre du vieux soldat était dans sa main, et vingt autres sabres se trouvaient mal à l'aise dans les fourreaux.

« A toi donc, signor Francèse, s'écria Pietro d'une voix terrible et sauvage, et un cri d'horreur succéda à ce cri farouche de Pietro.

Le vieux soldat venait d'être frappé au cœur par un stilet lancé d'une main ferme.

« Vengeance! balbutia le vieux soldat en expirant, vengeance! » Et soudain une balle vint frapper au front Pietro qui se tenait là debout devant eux comme un homme qui ne craint pas la mort.

« Marietta, Marietta, murmura-t-il » et tout fut fini.

récriminations contre l'administrateur de la sûreté publique de la part de M. J. Damortier, de Brouckère et Verhaegen, qui ont cité plusieurs abus qui auraient été commis à l'aide de cette loi. M. le ministre de l'intérieur s'est attaché à justifier ce fonctionnaire et a déclaré du reste qu'il assumait toute la responsabilité des expulsions qui ont été ordonnées. La loi a ensuite été votée par 57 voix contre 8.

Au commencement de la séance M. Demonceau a déposé le rapport de la section centrale sur la question du timbre.

En ce qui concerne les journaux, la section centrale a repoussé le timbre uniforme de 4 centimes, et maintient le timbre proportionnel en vigueur aujourd'hui; elle le fixe à 3 centimes pour un format de 12 1/2 décimètres, et un centime par chaque 5 décimètres carrés complets en sus.

Elle rejette l'exemption du timbre pour les supplémens et décide que les journaux étrangers payeront le même droit que ceux du royaume. Les centimes additionnels et les 6 p. c. pour différence monétaire sont supprimés, et la section centrale estime que la réduction dont jouiraient les journaux seront environ d'un quart, sur ce qu'ils payent actuellement.

L'impression du rapport a été ordonnée.

Bruxelles, 7 mars (trois heures) — La faveur accordée aux valeurs industrielles s'est montrée aujourd'hui plus vive que jamais. La concurrence des prêteurs a causé des variations ascendantes que l'on explique par des ordres d'achats donnés à de fortes maisons de notre place, par des capitalistes et banquiers de Francfort, de Londres et autres villes où la spéculation des emprunts des états ne présente plus d'emploi numérique. On veut à l'étranger des placements solides et productifs, des actions financières et industrielles y sont bien en circulation, mais l'expérience n'est pas encore venue justifier ce qu'il faut attendre de ces entreprises. Les hausses de ces jours sont très marquées et l'activité des transactions promet de se soutenir.

Au milieu de ces grands mouvemens, les Fonds de l'état restent très calmes; 5 p. c. 102 3/8 et P., 4 p. c. 93 3/4 P.; Société Générale titres en nom 825 A., certificats au porteur émission de Paris 1250 A.; Société de Mutualité 1171 25 1572 50 1175 1177 50 (117 1/8 111 1/2 3/4) et P., beaucoup de transactions, il a été fait 118 (118 à six semaines); Société Civile ayant eu la suppression pour les demandes, partant du prix de 1440 (1440) atteignant celui de 1450 (1450) A plus de vendeurs; B. de Belgique 1467 50 (146 3/4) P.; Actions Réunies 1000 (1000) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1102 50 (110 1/4) fait et reste P 1100 (110) A.; Produits du Fleuve fermes 2000 (2000) A.; Levant du Fleuve 1800 (8) P.; Hornu et Wasme 1531 (153) P.; Sarloughchamps 160 (165) A.; Société Nationale très recherchée 1250 (125) A.; Raffinerie Nationale 1250 (125) A.; Société de Commerce en hausse 4540 (15) A.; Bray et Mourage 118 (590) A.; Chemin de fer de Cologne 1085 P. Il s'est fait des opérations pour des sommes considérables.

Rien ne peut donner de l'élan à la spéculation sur l'actif espagnol; les belles cotes de l'étranger ne le font pas sortir de la stagnation. Avant l'arrivée de la maille apportant de la hausse, on avait 18 1/8, ou cote 18 1/2 et P., et le prix de clôture est 18 3/8 cours.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

Huile sans affaires, graine de colza peu en vente; tourteaux avec peu d'affaires.

Anvers, deux heures 3/4 (Par voie télégraphique) — Ardoin 18 7/16 3/8 A 12 7/16 P.

LIÈGE, LE 8 MARS.

DE LA LOI SUR LES PENSIONS.

(4e article.)

Nous n'avons pas encore parlé, dans notre examen de la loi sur les pensions, des nombreuses difficultés qui se rattachent à l'application du nouveau système aux fonds de retenues.

Notre intention n'est pas de discuter la grande question du meilleur mode de rémunération publique, mais nous croyons qu'il est utile de présenter quelques observations à ce sujet. Et d'abord nous pensons qu'il faut offrir à tous les serviteurs de l'état, magistrats, professeurs, employés et militaires, l'équivalent de ce qu'ils pourraient obtenir en employant, dans toute autre carrière indépendante, les connaissances acquises, les qualités naturelles et le travail qu'exige de leur accomplissement de leur devoir. Or, cet équivalent se compose d'un traitement d'activité suffisant pour les besoins actuels, et d'une retraite assurée pour le moment où la nécessité du repos se sera fait sentir. Il faut en outre que la même garantie soit assurée aux veuves et aux enfans en bas âge. L'état prend ainsi pour l'avenir un soin qu'il serait imprudent de négliger et profite jusqu'à un certain point de la réduction que cette prévoyance permet d'opérer sur le traitement d'activité.

En partant de ces principes, il nous paraît évident que le mode de rémunération proposé, réunit la convenance et l'économie.

Une seconde observation, c'est que les traitemens et les pensions doivent suivre la même progression que les salaires et le bien-être matériel du reste de la société, et par conséquent les fonctionnaires de l'administration seront d'autant mieux rémunérés que la nation sera devenue elle-même plus in-

Le lendemain, le soleil avait déjà paru depuis long-temps sur la montagne, et cependant Marietta attendait encore son fiancé. Tout à coup, elle aperçoit Pedrillo; il porte la tristesse empreinte sur tous ses traits, et elle conçoit déjà les plus funestes soupçons.

« Et Pietro? Avez-vous vu Pietro? s'écria-t-elle, et ses yeux semblent vouloir lire dans l'âme du vieillard.

« Pietro! qui me parle de Pietro? Il est là bas dans sa cabane; la mort y a passé et l'a pris pour son fiancé! »

Déjà Marietta s'était élançée vers la cabane de Pietro; tous les convives de la noce l'avaient suivie.

Elle étreint le cadavre de ses caresses délirantes; elle l'inonde de ses baisers; puis se relevant tout à coup: « A demain les funérailles! s'écrie-t-elle avec un accent farouche qui fait frémir tous les spectateurs; et elle disparut à travers les rochers.

Le lendemain, le corps de Pietro venait d'être transporté à la chapelle du hameau, le prêtre entonnait l'hymne des morts, une jeune fille en désordre, l'œil égaré, perce la foule et arrive jusqu'au cercueil de Pietro.

Je viens prendre part à votre fête, s'écrie-t-elle, et un sourire infernal brillait sur ses lèvres, j'apporte aussi mon offrande! »

Et soudain elle laisse tomber sur le marbre de la chapelle, une tête d'homme toute couverte de sang.

Pietro avait été vengé!

industrieuse et plus opulente. Nous savons fort bien qu'on est assez généralement mieux accueilli en prêchant les économies, mais nous savons aussi qu'il y a des économies fort peu honorables et encore moins profitables à un pays, et celles qui compromettent la bonne composition de la magistrature et de l'enseignement, ainsi que la sécurité de l'armée et des diverses autres branches de services de l'état en réduisant à de chétives proportions, les traitements et les pensions, nous paraissent appartenir à cette dernière catégorie. C'est assez indiquer que notre opinion serait plutôt favorable à une majoration qu'à une diminution du taux des pensions proposé par le gouvernement. Nous pourrions revenir sur cette proposition, mais en attendant nous avons hâte de dire qu'avant tout la justice et une saine politique exigent le maintien des droits acquis en vertu des dispositions existantes, si toutefois ces dispositions ne sont ni abusives ni excessives.

Or, sous ce rapport, nous ne pouvons le dissimuler, le projet de loi donne matière à de justes réclamations, et fait naître de vives alarmes parmi une classe nombreuse d'employés. Il s'agit de tous les receveurs désignés dans le projet sous la qualification d'employés à remises.

En effet, leurs pensions seront réglées pour chaque année à raison de 1/6^e d'une année moyenne des remises dont ils auront joui pendant les trois dernières années. Cette moyenne ne s'établit que sur les 3/4 des remises, et le maximum est fixé aux 2/3 sans pouvoir excéder 3000 frs.

Ainsi celui qui sera passible d'une retenue sur 12000 francs ne sera pas mieux traité que celui qui n'aura payé que sur 6000 francs, et, dans ce dernier cas, celui qui complera 40 années de service, ne le sera pas plus favorablement que celui qui n'aura que 30 années de service.

Cependant, dans le système des pensions sur fonds de retenue, la justice et l'équité commandent de prendre pour base, l'ancienneté et le montant de la retenue, puisque la pension est non-seulement le prix des services rendus, mais des retenues faites annuellement.

Il est d'autres considérations encore qu'il ne faut point perdre de vue, si on ne veut nuire à des droits réels. D'après les réglemens existans, il est alloué aux receveurs 1/4^e, au lieu de 1/6^e; la totalité de leurs remises est prise pour base au lieu des 3/4; le maximum peut-être porté aux 4/5^e, au lieu des 2/3; enfin il n'était point fait de distinction entre eux et les employés à traitement fixe, c'est-à-dire que le montant de la pension était déterminé à raison des années de service et des sommes versées à la caisse de retraite. Ainsi la pension pouvait s'élever au dessus même de 6000 francs.

Ces dispositions étaient peut-être excessives et pouvaient créer des charges qui auraient dépassé les limites que la caisse de retraite et la raison indiquent; mais voyons à quel prix cette position a été acquise par les employés qui en jouissaient, et si on ne blesse pas les règles de la justice et de l'équité en la réduisant à un maximum de 3000 francs. D'abord il n'est pas inutile de remarquer qu'un très-grand nombre de receveurs ou employés à remises, comptent 15, 20, 25, 30, et plus d'années de service, et que, sous l'empire français comme sous le gouvernement hollandais, et depuis 1831, il a constamment été opéré une retenue de 2, 3 et 5 p. c. sur la totalité de leurs remises.

En second lieu, la plupart de ceux qui régissent des bureaux dans les chefs-lieux de province et d'arrondissement, se sont déterminés à renoncer à parcourir la carrière des emplois supérieurs, dans la prévision d'obtenir les bénéfices de la caisse de retraite dont la jouissance éventuelle leur était garantie par les réglemens existans.

D'un autre côté, plusieurs ont passé par tous les grades supérieurs, y compris ceux de directeur et d'inspecteur général qu'ils ont occupés pendant 10, 15 et 20 années en contribuant à la caisse des retraites.

Les besoins d'une nombreuse famille, ou des infirmités qui ne leur permettaient pas de continuer un service actif, les ont engagés à quitter cette haute position pour descendre à celle de receveur qui leur présentait, sous le rapport pécuniaire, un avenir plus avantageux. Eh bien, on veut aujourd'hui, non seulement les dépouiller des bénéfices qui y étaient attachés, mais aggraver leur ancienne position, puisqu'ils seront réduits à une pension de 3000 francs et de 1500 pour les veuves et enfans, après 30 et même 40 années de service! Or, n'est-il pas évident qu'il y aurait iniquité à priver ces employés des droits qu'ils ont acquis par leurs anciens services dans les grades supérieurs, et par les sacrifices pécuniaires qu'ils se sont imposés, en payant à la caisse de retraite pendant 20 ans? Cette iniquité serait d'autant plus grande que ces employés seraient trompés dans leur attente et dans leur prévoyance, pour ce qui concerne leurs veuves et enfans, sans perspective pour l'avenir, sans récompense des sacrifices faits à leur amour-propre en abandonnant les emplois supérieurs, et sans compensation pour les sommes qu'ils ont versées jusqu'à présent à la caisse de retraite.

Nous ne voyons pas non plus les motifs qui justifient la disposition par laquelle il est établi que la pension sera liquidée sur les 3/4 seulement des remises allouées aux receveurs, alors que ces derniers payeront la retenue sur la totalité, et que les employés à traitement fixe, qui ont aussi des frais de bureaux et de voyage exclusivement à leur charge, ne subiront de ce chef aucune réduction.

En résumé, nous pensons que, si une sage prévoyance peut légitimer les dispositions du projet de loi qui réduisent le maximum aux 2/3 des traitemens, sans pouvoir excéder 6000 francs, il ne doit pas être fait de distinction entre les employés à traitement fixe et les employés à remises.

Nous terminons par une dernière observation qui répondra à l'objection que les remises et émolumens de quelques receveurs sont supérieurs aux traitemens fixes les plus élevés. Si on en déduit un quart qui est absorbé par les frais de bureau, on peut dire, sans crainte d'être démenti, qu'on ne comptera pas plus de trois ou quatre receveurs ou conservateurs des hypothèques dont les émolumens soient supérieurs aux traitemens dont ils jouissaient dans leurs anciens grades. D'ailleurs s'il existe en leur faveur une différence, elle n'est que la juste prix de l'immense responsabilité qui pèse sur eux.

Il paraît que les fonds affectés aux réparations du palais de justice n'ont pas été employés avec tout le discernement qu'on était en droit d'attendre de ceux qui ont fait exécuter ces travaux. Tout a été sacrifié à la décoration de quelques salles qui, loin de gagner à ce changement, y ont perdu cet aspect de simplicité sévère qui était si bien en harmonie avec leur destination. Les belles boiseries de chêne, sur lesquelles il aurait suffi d'étendre un vernis, pour leur rendre tout leur éclat, sont devenues méconnaissables sous la brosse d'un peintre en bâtimens. On y a appliqué une couleur jaune, du plus mauvais goût, qui contraste singulièrement avec le papier, à dorures, dont les murs pariétaux sont garnis. Le Parquet seul a conservé les tapisseries de haute lice, dont Louis XV a fait présent au prince évêque de Liège; mais du train dont on y va, il est à craindre qu'elles ne soient bientôt remplacées, à leur tour, par du papier peint. Nous espérons cependant qu'on ne poussera pas le vandalisme aussi loin, et, s'il reste des fonds disponibles, on ferait bien de les appliquer promptement aux réparations exigées par la toiture, qui est en très-mauvais état. A la dernière fonte des neiges, les eaux ont filtré par les combles du bâtiment, et ont formé, en plusieurs endroits, des mares dont les traces sont très-visibles au plafond d'une des grandes salles.

Une partie des accotemens du quai d'Avroy est toujours encombrée par le dépôt de matériaux pour la construction du quai de hallage. Comme il y a grande apparence que l'exécution du premier plan sera abandonnée, ne conviendrait-il pas de faire enlever ces bois, qui rendent, pendant la soirée, la circulation dangereuse, et qui ont déjà failli occasionner des accidens graves? On pourrait, ce nous semble, les faire transporter sur l'île Renoz, où l'on a déjà établi un dépôt de pierres de taille.

Il existe, dans plusieurs de nos villes, un service de sûreté publique que l'on n'a pas encore songé à introduire à Liège: c'est celui des veilleurs de nuit. Cette institution, qui est généralement organisée sur un excellent pied, en Angleterre et en Hollande, offre une foule d'avantages qui devraient déterminer notre conseil communal à s'en occuper. En France, on en éprouve également le besoin, et, d'après quelques journaux, il est question de l'établir dans les principales villes.

Nous avons parlé dans notre numéro du 3 de ce mois d'un nouveau procédé de chauffage, au moyen duquel le duc de Saxe avait chauffé dernièrement une grande salle de son palais.

Ce procédé consiste dans un appareil en bronze de la forme d'une urne, d'environ deux pieds de hauteur sur huit pouces de diamètre. On a placé dans le milieu un tuyau surmonté d'une soupape qui sert à régler la chaleur. Quand le combustible que cette urne renferme est allumé, on obtient une chaleur rayonnante qui dure vingt quatre à trente heures, et la dépense pour chauffer parfaitement une grande chambre est d'environ 12 sous (60 centimes). Ce combustible ne donne ni odeur ni fumée. Le mérite de l'invention est dans la composition du combustible qui brûle longtemps et sans fumée. On prétend qu'il consiste en un mélange de charbon, de chaux pour absorber l'acide carbonique, et d'une autre substance dont on a fait mystère jusqu'à présent.

L'Indépendant annonce aujourd'hui que l'inventeur de cet ingénieux procédé est arrivé à Bruxelles, et qu'il y sollicite un brevet d'importation. Nous avons été admis hier, ajoute ce journal, à voir fonctionner deux de ces appareils, et quoique leur construction intérieure nous soit restée inconnue, aussi bien que la composition du combustible, nous croyons pouvoir dire que leur usage serait extrêmement avantageux s'il est vrai qu'ils fonctionnent toujours comme ils l'ont fait pendant le temps que nous avons passé à les examiner, quand même le combustible à employer serait plus cher que le bois et la houille. S'il est vrai au contraire, que le combustible soit d'un prix inférieur que l'on dit, cette invention nous paraît de nature à changer complètement l'économie domestique.

On le concevra aisément, si nous disons que ces poêles peuvent être placés partout, qu'il n'est besoin avec eux ni de cheminées, ni de tuyaux pour recevoir la fumée, et qu'ils sont aussi facilement transportables qu'une chaise ou un fauteuil, qu'il sera fort aisé d'en construire de toutes les formes, de faire cuire et préparer par leur moyen toutes sortes d'alimens, sans s'occuper d'entretenir le feu ni de l'attiser, car une fois allumé il dure pour ainsi dire tant qu'on veut, et avec une dépense de cinq ou six fois, peut-être dix fois moindre que celle de nos appareils usuels.

Nous reviendrons sur cette invention, car le temps nous manque aujourd'hui pour en faire ressortir tous les avantages. Nous nous bornerons à affirmer que la vapeur qui s'échappe de ce poêle est parfaitement inodore et sans aucun mélange de la plus petite parcelle de fumée.

Dès que le brevet d'importation sera obtenu on nous a assuré qu'une fabrique sera établie à Bruxelles, et pour les poêles et pour le combustible. Ajoutons que cette invention peut s'appliquer à des appareils assez petits pour les emporter en voiture, et même pour les tenir à la main comme une lanterne.

L'opéra de *Guido et Ginevra* ou *la Peste de Florence*, paroles de M. Scribe, musique de M. Halévy, a obtenu le plus grand succès. Duprez, qui chantait pour la première fois un rôle écrit pour lui, a déployé dans cet ouvrage toutes les ressources de son immense talent. Jamais, peut-être, il ne s'était élevé à une perfection plus entraînante. Redemandé après la chute du rideau, il a été de nouveau applaudi avec transport par l'assemblée tout entière.

Voici comment le *Courrier Français* rend compte de cette pièce:

« C'était là un de ces grands avantages, dont une longue attente rend le succès plus difficile. Le public devait beaucoup

exiger du poème, du compositeur, du théâtre. Il a obtenu tout ce qu'il était en droit d'espérer. M. Scribe et M. Halévy, déjà si heureux dans la *Juive*, ne l'ont pas été moins dans *Guido et Ginevra*. Le premier a su tirer d'un sujet original des situations pleines de l'intérêt le plus vif. Le second les a traitées avec un talent énergique, mûri par le travail et l'expérience. Duprez s'est emparé du rôle principal comme d'une conquête dont il était sûr d'avance. Mmes. Dorus et Stolz, Levasseur et Massol l'ont dignement secondé. La beauté, l'exactitude des décors a encore une fois montré ce que pouvait l'administration du premier théâtre de l'Europe pour un ouvrage destiné à enrichir long temps son répertoire.

— Le *Globe*, journal anglais, dit que les employés des postes qui accompagnent les malles sur le chemin de fer de Londres à Birmingham font en route le triage des lettres, de façon qu'elles sont prêtes à être distribuées aussitôt après l'arrivée des convois.

Notre conseil communal se réunira le samedi 10 mars. Voici les principaux objets qui y seront traités:

Rapport de la commission de comptabilité sur l'apurement des comptes d'inhumation de 1833, 34, 35 et 36.

Examen des nouvelles observations faites par la députation provinciale sur le règlement relatif aux omnibus.

Proposition relative au local à mettre à la disposition du sieur Triat, pour l'école de gymnastique.

Délibération de la fabrique St-Barthélemy, tendant à pouvoir vendre à main ferme une parcelle de terrain contiguë aux cloîtres de l'église.

Proposition du collège des bourgmestre et échevins de nommer l'agent Cordonnier aux fonctions d'inspecteur de police du quartier du Sud.

Proposition de M. Capitaine, tendante à ce que la commission des taxes soit chargée de déterminer le mode et l'exercice de la vérification confiée au vérificateur de la comptabilité.

Proposition du même, tendante à ce qu'il soit présenté un travail sur les résultats du règlement qui introduit un nouveau mode de comptabilité dans les taxes.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 4 MARS.

Naissances: 4 garçons, 7 filles.
Décès: 2 garçons, 2 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir:
 J. Bertrand, âgé de 26 ans, pelletier, rue Ste-Ursule, célibataire. —
 A. M. Malhot, âgé de 67 ans, herbière, rue Florimont, veuve de M. Simon. —
 M. Ista, âgé de 61 ans, hotteuse, faubourg Ste-Walburge, veuve de J. David.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Vendredi, 9 mars, à 6 heures, 8^e représentation du 7^e mois d'abonnement. LE POSTILLON, opéra comique en 3 actes. — RENAUDIN DE CAEN, vaudeville en 2 actes.

Au 1^{er} jour la 1^{re} représentation de la reprise de la JUIVE.

ANNONCES.

GABILLAUDS, Rivets, Flottes, Elibottes, Soles. Chez ANDRIEN.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

CABILLEAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES chez PERET, rue Ste. Ursule.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES anglaises, chez PERET, rue Sainte-Ursule.

QUARTIER SEPARÉ à louer, place du Marché, n. 2.

A LOUER pour la St. Jean, une MAISON de COMMERCE, rue de la Régence, n. 14. S'y adresser, 357

A VENDRE deux TRÈS BEAUX CHEVAUX de selle, race étrangère, pouvant servir également pour le tilbury. S'adresser, quai de la Sauvenière, n. 816.

ON DEMANDE un COCHER, muni de bons certificats et connaissant parfaitement son état. S'adresser, quai de la Sauvenière, n. 816.

A VENDRE une TRÈS BELLE CALÈCHE aussi bonne que neuve et on ne peut plus moderne, avec chaises devant et derrière. S'adresser, quai de la Sauvenière, n. 816. 376

A REMETTRE pour le 24 juin prochain, UNE BELLE MAISON DE COMMERCE, située à Liège, rue Gerardie, n. 612. S'y adresser. 358

A LOUER pour le 24 juin, une MAISON de COMMERCE, avec un petit bâtiment derrière, rue sur Meuse aux maisons, n. 362, enseignée de la main bleue. S'y adresser. 368

POURBAIX;

CHIRURGIEN DENTISTE, RUE ST. HUBERT, n° 594 A LIÈGE,

Présient les personnes qui voudraient le consulter, qu'il reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 3.

ON DEMANDE UN REMPLAÇANT pour la milice pour la levée de 1836. S'adresser rue de la Wache, N° 664. 580

A LOUER pour le 24 juin prochain, UNE BELLE MAISON, avec cours, RUE ST-DENIS, N° 646 bis, occupée par M. le docteur ROYER. S'adresser rue de la WACHE, N° 664.

On DEMANDE une FILLE, sachant faire la cuisine, et l'ouvrage d'une maison bourgeoise, au N° 569, rue Féronstrée. 581

A LOUER DE SUITE **UN QUARTIER** de 5 pièces, au N° 602, rue St-Hubert. 582

LA SOCIÉTÉ DE LA HOUILLÈRE DES SARTS AU BERLEUR, dite du CORBEAU, informe le public qu'elle livre ses produits à la consommation, et que l'on peut en avoir à sa paire, sise à la Croix de Fer. 585

Le juge-de-peace des cantons sud et ouest de la ville de Liège, INVITE LES CRÉANCIERS de feu François DUGARIN, bouquiniste, décédé en cette ville, le 12 février dernier, à lui remettre, dans le plus bref délai, leurs titres de créances.—Le même prie les personnes qui seraient redevables à ladite succession ou qui auraient en leur possession des livres ou autres objets appartenant au défunt de lui en donner connaissance. Liège, le 7 mars 1838. CHOKIER. 584

Vente

D'UNE BELLE

MAISON DE COMMERCE RÉCEMMENT BATIE.

MERCREDI 18 AVRIL 1838, A 10 HEURES DU MATIN, IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère et en l'étude de M^e BIAR, place St-Paul, N° 528, à Liège, A LA VENTE D'UNE MAISON DE COMMERCE, portant le N° 595, située audit Liège, RUE VINAVE D'ILE, faisant le coin de ladite rue et de la place St-Paul, consistant en une très-grande boutique avec cabinet, cave et office au-dessous; six pièces aux étages dont trois avec cheminées en marbre, et beaux greniers.

Cette maison qui est dans l'un des endroits les plus fréquentés de la ville, aura encore l'avantage de se trouver en face de la rue de la Cathédrale dont le percement aura lieu incessamment.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. 579

VENTE CONSIDÉRABLE

DE

BESTIAUX, ATTIRAILS DE LABOUR ET MEUBLES.

LES 26 27 et 28 MARS 1838, à une heure de relevée,

Messieurs et demoiselle DOCHEN, propriétaires, cessant l'exploitation de leur FERME DE NAXHELET en la commune DE WANZE au canton de Huy, y feront VENDRE A L'ENCHÈRE, sous la direction et à la recette de M^e LOUMAYE, notaire, à Envoz.

40 CHEVAUX de bonne qualité et en très bon état, savoir: 22 chevaux d'ouvrage dont 10 hongres et 12 jumens pleines et avec poulains, 2 jeunes entiers, 7 poulains de 2 ans, 6 d'un ans et 5 chevaux de selle de race normande dont 2 jumens pleines.

55 BÊTES A CORNES de très belle et bonne espèce au nombre desquelles il y a 50 vaches et genisses pleines ou avec veaux, 2 jeunes taureaux, bœufs et genisses, 15 truies pleines ou avec jeunes, 2 verrats, 15 nourrains et quantité de plus petits cochons.

6 CHARIOTS dont un à jantes larges ayant peu servi, 5 tombereaux, une charette, 12 charrues, 12 herses, 4 rouleaux, 5 diables volant, cribles, houches, boiseries, traits, serrats, chaînes et autres instrumens aratoires, Meubles-membrans et effets mobiliers trop long à détailler.

Le 1^{er} JOUR seront vendus les chevaux charriots et attirails de labour.

Le 2^o les bêtes à cornes et pores.

Et le 3^o les meubles.

A CREDIT, SOUS CAUTION BIEN CONNUE DUDIT NOTAIRE.

Au Magasin de Paris.

L. LEVASSEUR, N^{EGT}.

Bied du Pont d'Or, n. 776,

MAISON ORBAN ET FILS.

tient un grand assortiment de masques et dominos, d'objets de nouveautés tels que gants de peaux, de soie, fil d'Ecosse, coton et filoches, bretelles en gomme et autres, cols en satin et crinoline, parfumeries en tout genre, cravaches, fouets, éponges fines et communes.

En outre, le sieur LEVASSEUR confectionne toute espèce de registres à dos élastique et brisé à l'Allemande et à la Française, reliures et cartonages de toute espèce ainsi que tout ce qui concerne la fourniture de bureaux. 346

Vente

DE

JEUNES ARBRES A FRUITS:

LUNDI, 12 MARS 1838, à 3 heures de l'après-midi,

Au domicile, à Herstal, de M. Dn^e. BORGUET, boulanger, on VENDRA au plus offrant,

13 A 1,400 JEUNES ARBRES A FRUITS

DE LA PLUS BELLE VENUE,

Propres à garnir les vergers, tels que Pommiers, Poiriers, Pruniers, Cériseurs, etc.

ARGENT COMPTANT. 390

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ,

AVEC FACILITÉS DE PAIEMENT,

UNE MAISON.

Composée de plusieurs quartiers, avec cour et dépendances, SITUÉE AU COMMENCEMENT DU QUAI DE LA SAUVENIÈRE, près l'ancien pont d'Avroy à Liège.

S'adresser en l'étude de Maître DEBEFVE, notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281 à Liège. 348

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

SAMEDI DIX MARS courant, aux dix heures du matin, à la maison portant le n° 514, sise place derrière St-Paul, à Liège, l'huissier soussigné procédera au plus offrant et au comptant, à une vente d'environ

2500 bouteilles de vin

Tels que Bourgogne, Mousseux, Bourgogne ordinaire, Bar, Bordeaux vieux et Bordeaux ordinaire; plus trois pièces de Bourgogne et une idem Bord aux de 1835.

L. LÉONARD. 375

FACULTÉ DE SURENCHERIR,

EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE LAMBINON, A LIÈGE.

D'UN VINGTIÈME DU PRIX

JUSQU'INCLUS LE 13 MARS 1838, A MIDI :

UNE MAISON,

Étable, écurie, fournil, grange, cour, et deux bonniers mesure locale de jardin, terre et prairie, garnis d'arbres fruitiers en plein rapport, le tout formant un seul ensemble, situé au chemin du Vieux Thier, près de l'église, à GRIVEGNÉE, adjugé provisoirement à la somme de fr. 7,650 00

Il y a de grandes facilités pour le paiement du prix. 340

FAILLITE DE JOSEPH JAMME.

Mardi 13 mars 1838, à 10 heures du matin, les syndics définitifs de la faillite de Joseph JAMME, dûment autorisés à cet effet, feront procéder par le ministère de M^e MOXHON et DELEXHY, notaires à Liège, au bureau de M. le juge-de-peace Ophoven, n° 443, rue Neuve, derrière le Palais, à la VENTE aux enchères DES IMMEUBLES ci-après spécifiés, dépendant de ladite faillite:

1^o Les trois huitièmes indivis d'une MAISON, cotée n° 3, sise à Liège, rue des Tanneurs, joignant à Mue. Dugnet et à M. Joseph Hock.

2^o UNE MAISON avec jardin, sise à Liège, faubourg d'Amersœur, n° 117, joignant à M. Bonnameau et à M. Kirstenne.

3^o UN TERRAIN dans lequel se trouvent creusées six fosses à tan, situé à Liège, rue des Tanneurs.

S'adresser pour connaître les titres et conditions auxdits notaires MOXHON et DELEXHY. 355

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

la Belle Propriété

DE

CHATEAU DE STRIVAY,

SITUÉE COMMUNE DE PLAINEVEAUX.

Cette belle propriété se compose d'un beau château, consistant en grands salons, cabinets, chambres à coucher, écuries, étables, remises, jardins légumier et d'agrément, corps de ferme avec environ soixante bouviers de prairies, vergers et terres à labour.

Tous ces bâtimens sont construits en pierres et briques et couverts en ardoises et sont dans le meilleur état.

Cette vente présente toute sécurité, et l'acquéreur pourra obtenir de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour voir les conditions, en l'étude de M^e NIHOUL, notaire à Seraing, et place St. Barthélemi, n. 610, à Liège.

BOURSES.

PARIS, LE 6 MARS

Cinq pour cent	109 70	Esp. D. diff. s. int.	6 3/4
Trois pour cent	79 65	• Dt. pas. s. int.	4 1/8
Act. de la B. de Fr.	2650 ..	Belgiq. Empr. 1832	404 1/2
Napl. Cert. Falc.	99 55	Banque de Belg.	1515 00
Esp. Ardoin 1834	20 1/8		

LONDRES, LE 5 MARS.

3 ^o consolidés	92 7/8	Espagne. Cortès.	19 1/4
Bel. em. 1832 C.D.	103 1/2	Différées.	7 3/8
Holl. Dette activ.	53 1/8	Passives.	4 3/8
Portugais, 5 p. c.	28 1/4	Russes.	..
Id. 3 p. c.	18 3/8	Brsil. Emp. 1834.	75 3/4

ANVERS, LE 7 MARS

ANVERS. Det. activ.	104 1/2	ANAPLES. Cert. Falc.	93 1/4	P
• Det. différ.	48 1/4	STATAO. Lev. 1832.	101	P
Emp. de 48 mill.	102 1/2	• An. 1834.	100 1/4	
HOLL. Dette active.	..			
Rente remboursab.	99 1/2			
AUTRICHE. Métall.	106			
Lots de fl. 100.	..			
• de fl. 250.	450 1/2			
• de fl. 500.	722			
Poloc. Lots d. 300.	118 3/4			
• d. 500.	139 1/2			
BRÉSIL. E. à L. 1831	75 3/4			
D. diff. 1834.	18 1/2			
Dit. p. 1831.	..			
Dette diff.	5 5/8			

CHANGES.

Amst., c. jours.	..		
Rotterd., idem.	..		
Paris, idem.	118 av.		
• 2 mois.	..		
Lond. p ^e Estr. c. j.	40 1/4 1/2		
• 2 mois.	..		
Francfort, es. jrs.	35 13 1/16		
• 2 mois.	..		
• 3 mois.	..		
Bruxelles et Gand.	118 1/2		

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 7 MARS 1838

L'actif espagnol était ferme au commencement de la bourse, ouvert à 18 3/8 7/16 3/8 5/16 et reste à 18 1/4 arg. au comptant. Primes à un mois 18 1/8 dont 1 p. c. argent. Idem au 19/20 courant 18 1/2 dont 1/4 o/o cours. Actions de la Banque Comm. d'Anversouv. 110 le 1/4 et reste 110 argent. Brésiliens 75 3/4 o/o argent au comptant.

BRUXELLES, LE 7 MARS.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.	SUITE DES ACTIONS.
Dette activ. 2 1/2	S. d'Ougrée.
Ump. Rotsch.	S Sars-Lonch.
• Fin cour.	Che de fer.
• 1836, 4 1/2	S. de Venues.
• Fin cour.	Bat. à V. Anv.
E. de la ville 1832	S. St. Léona.
HOLL. Dette active	S. Chatelin.
Rente domaniale	S. Verreries.
AUTRICHE. Métall.	Ecl. gaz. rés.
NAPLES. Falconnet	S. Rallinerie.
ESPAG. Dette act.	Verr. Charl.
• Fin cour.	Expl. l'Espér.
• pr. 4 m. d. l.	Des Brasseries.
• différée 1830.	Librairie H.
• 1835.	Typogr. W.
• dette passive.	Fabr. Tapis.
PORT. Bons Maria	Fabr. de fer.
BRÉSIL 1824.	Mutual. ind.
ROM. 1831.	C. de Bruges.
	H. F. Monc.
	Libr. Méline.
	S. act. réun.
	S. de Fleu.
	Ebénisterie.
	Librairie Sc.
	Fab. Pianos.
	H. F. Borin.
	Hoyoux.
	Fabr. de pap.
	Lits de fer.
	CREMINS DE FER.
	De Par. à St Ger.
	• à V. r. d.
	• riv. g.
	De Mulh. à Th.
	Cologne.
	Luxembourg.

VIENNE, LE 27 FÉVRIER.

Métalliques, 000 0/0. — Actions de la Banque, 1436 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 7 MARS.

Le marché de ce jour a été calme pour la presque généralité des articles. Point d'affaires ni variation marquantes à signaler.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSEY, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.